

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ste-Praxède, tenue le 11 janvier 2016 et à laquelle sont présents les conseillers suivants:

M. Jean-François Roy

Mme Manon Roy

Mme Lise Gosselin

M. Gilles Deshaies

M. Gaétan Lapointe

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Paul Audet, pro-maire. Madame Josée Vachon, directrice générale, secrétaire-trésorière est aussi présente.

2016-01-01 Ouverture de la session

Il est proposé par Mme Lise Gosselin

Appuyé par M. Gaétan Lapointe

Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance à 19 h.

Adoptée.

2016-01-02 Adoption de l'ordre du jour du 11 janvier 2016

Il est proposé par M. Gilles Deshaies

Appuyé par Mme Manon Roy

Et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour ci-après présenté.

Ouverture de la session

Adoption de l'ordre du jour du 11 janvier 2016

Résolution: Dispense de lecture du procès-verbal du 7 décembre 2015

Résolution: Adoption du procès-verbal du 7 décembre 2015

Résolution: Dispense de lecture du procès-verbal du 10 décembre 2015

Résolution: Adoption du procès-verbal du 10 décembre 2015

CORRESPONDANCE (Liste remise à chacun)

AFFAIRES NOUVELLES

Résolution : États financiers au 31 décembre 2015

Résolution: Liste des dépenses incompressibles 2016

Résolution :Renouvellement ADMQ (adhésion et assurance)

Résolution : Demande de subvention : Emploi-carrières été

Résolution : Remboursement de taxes de services : Éric Goulet

Résolution : Paiement par télétransmission des salaires

Résolution : Achat d'un défibrillateur

Résolution : Confection du rôle de perception 2016

Informations : Fonds de développement des territoires

Résolution : Appui Ville de Disraeli – Parc école Ste-Luce

Informations : Suivi dossier Ferme Rémavie

Résolution: Acceptation des comptes du 8 au 31 décembre 2015

Résolution : Paiement des comptes du 1^{er} au 11 janvier 2016

Questions des élus et employés

Questions des personnes présentes

Résolution: Levée de la séance

Adoptée.

2016-01-03 Dispense de lecture du procès-verbal du 7 décembre 2015

Il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par M. Gilles Deshaies

Et résolu unanimement d'accorder la dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2015 puisque tous les élus en ont pris connaissance.

Adoptée.

2016-01-04 Adoption du procès-verbal du 7 décembre 2015

Il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par M. Gilles Deshaies

Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2015.

Adoptée.

2016-01-05 Dispense de lecture du procès-verbal du 10 décembre 2015

Il est proposé par M. Gilles Deshaies

Appuyé par Mme Lise Gosselin

Et résolu unanimement d'accorder la dispense de lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2015 puisque tous les élus en ont pris connaissance.

Adoptée.

2016-01-06 Adoption du procès-verbal du 10 décembre 2015 (budget)

Il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par Mme Lise Gosselin

Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2015 portant exclusivement sur le budget 2016.

Adoptée.

CORRESPONDANCE

Chaque élu reçoit la liste de correspondance qui est déposée au conseil.

AFFAIRES NOUVELLES

2016-01-07 Résolution : États financiers au 31 décembre 2015

Il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par M. Gilles Deshaies

Et résolu unanimement que les élus déclarent avoir reçu l'état financier de la Municipalité pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2015.

Adoptée.

2016-01-08 Liste des dépenses incompressibles 2016

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe

Appuyé par M. Gilles Deshaies

Et résolu unanimement d'accepter le paiement des dépenses incompressibles prévues au budget 2016.

Rémunération et allocation des élus	26,250.00\$
Contribution employeur élus	1,050.00
Publicité, information, avis	1,000.00
Quote-part MRC 2016	67,455.00
Rémunération administration	55,000.00
Contribution employeur	7,000.00
Frais de vérification	13,000.00
Téléphone et internet	5,000.00
Frais de poste	1,200.00
Fournitures de bureau	3,000.00
Électricité	6,000.00
Huile à chauffage	3,500.00
Assurances	5,000.00
Sûreté du Québec	79,760.00
Entente-incendie	60,000.00
Rémunération inspecteur voirie	9,000.00
Contribution employeur en voirie	1,200.00
Contrat de déneigement	100,500.00
Inspection environnement et urbanisme	7,000.00
Éclairage des rues	1,300.00
Analyse de l'eau	1,200.00
Contrat d'ordures	29,000.00
Régie intermunicipale Thetford	27,000.00
Entente enfouissement sanitaire	8,500.00
Collecte et transport récupération	14,000.00
Rémunération patrouille nautique	13,000.00
Contribution employeur patrouille nautique	2,000.00
Bibliothèque, frais de réseau	2,400.00

Adoptée.

2016-01-09 Renouvellement ADMQ « Adhésion et assurance »

Il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par Mme Lise Gosselin

Et résolu unanimement de confirmer notre adhésion et protection d'assurance auprès de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) pour un montant annuel de 726,00 \$, le tout tel que prévu au budget 2016.

Adoptée

Suivi : Entente-incendie avec la Ville de Disraeli

Les élus sont informés que l'entente-incendie avec la Ville de Disraeli a été signée le 21 décembre dernier. Tel que convenu, le prix fixé pour l'année 2016 est de 59 164,00 \$. Au surplus, il y a eu conclusion d'une entente d'entraide automatique entre la Ville de Disraeli et la Municipalité de Lambton afin que le service-incendie de Lambton agisse comme premiers répondants sur une portion de notre territoire.

Également, il est mentionné que le coût de cette entente couvrira les frais des pompiers advenant une sortie. Dorénavant, un prix fixe de 125,00 \$ par sortie sera payable, ainsi qu'un minimum de deux heures pour le travail administratif du directeur des incendies, mais la municipalité ne recevra plus de factures pour les pompiers se présentant sur un sinistre. Le salaire horaire des pompiers est inclus dans la quote-part annuelle.

2016-01-10 Résolution : Demande de subvention : Emploi été Canada

Il est proposé par Mme Lise Gosselin

Appuyé par M. Jean-François Roy

Et résolu unanimement de mandater la directrice générale, Mme Josée Vachon, pour procéder à la demande d'une subvention auprès d'Emploi été Canada, pour l'embauche de deux patrouilleurs nautiques pour la saison 2016.

Adoptée.

2016-01-11 Résolution : Remboursement de taxes de services

Il est proposé par Mme Manon Roy

Appuyé par M. Gaétan Lapointe

Et résolu unanimement de confirmer que les élus autorisent la directrice générale et le maire à émettre un chèque à M. Éric Goulet, concernant un remboursement de taxes de services pour la cueillette des ordures et de la récupération.

En effet, M. Goulet a vendu la portion résidentielle de sa terre et les taxes de services ont demeuré inscrites sur le compte de la terre, par erreur.

Les paramètres du matricule 4480-45-7065, seront donc modifiés et les taxes perçues en trop seront remboursées.

Adoptée.

2016-01-12 Résolution : Paiement par télétransmission des salaires

Il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par Mme Lise Gosselin

Et résolu unanimement que le conseil confirme son accord pour que les salaires des employés et élus municipaux soient payés par télétransmission.

La liste des dépôts détaillée sera remise au conseil mensuellement.
Adoptée.

2016-01-13 Résolution : Achat d'un défibrillateur

Il est proposé par Mme Lise Gosselin
Appuyé par M. Jean-François Roy
Et résolu unanimement de se procurer un défibrillateur de marque Philips,
avec jeu d'électrodes supplémentaires et cabinet mural avec alarme intégrée.

Le prix de l'entreprise « Formation-Secours GPAM » est fixé à 1 927,05 \$
plus taxes.

La directrice-générale est donc mandatée pour procéder à la commande.

Adoptée.

2016-01-14 Résolution : Confection du rôle de perception 2016

Il est proposé par Mme Lise Gosselin
Appuyé par Mme Manon Roy
et résolu unanimement de confirmer que la secrétaire-trésorière, directrice
générale soit mandatée pour la confection du rôle de perception 2016 et à
procéder à l'envoi des comptes de taxes annuelles dès que possible.

Les dates prévues pour les quatre versements sont le 7 mars 2016, le 9 mai
2016, le 8 août 2016 et le 10 octobre 2016.

Adoptée.

Informations : Fonds de développement des territoires

Les élus sont informés du nouveau programme de subvention offert par le
fonds de développement des territoires de la MRC des Appalaches.

La possibilité d'un projet : « Activité de plein air en partenariat avec le Parc
Frontenac » pourrait être présenté à la MRC des Appalaches, une fois ce
projet validé par le Comité des Loisirs .

Il est convenu que la directrice générale soit mandatée pour valider l'intérêt
de ce projet par lesdits comités, afin que l'on puisse déposer une demande en
février 2016.

Les projets doivent être déposés au plus tard le 16 février prochain.

2016-01-15 Appui : Ville de Disraeli :Parc École Ste-Luce Fonds de développement des territoires MRC

Considérant que le projet pour le parc école Ste-Luce nous apparait comme
un projet à caractère structurant tel que défini dans le Fonds de
développement des territoires , volet « projets structurants » pour améliorer
les milieux de vie de la MRC des Appalaches 2015-2016;

Considérant que ledit projet est un projet à caractère intermunicipal puisqu'il
répond aux besoins de plusieurs communautés;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par Mme Manon Roy

Et résolu unanimement d'appuyer le projet tel que défini précédemment et d'appuyer la Ville de Disraeli afin qu'elle soumette, en notre nom, une demande de financement pour un montant de \$20,000.00 dans le cadre du fonds de développement des territoires « volet projets structurants ».

Adoptée.

Informations : Suivi dossier Ferme Rémavie

La directrice générale informe les élus qu'une rencontre a eu lieu, le 15 décembre dernier, avec Me Odette Gagné, les représentants de Ferme Rémavie accompagnés de leur arpenteur M. Pierre Hains, ainsi qu'en présence de l'arpenteur M. Éric Bujold et M. le maire Talbot et Mme Josée Vachon.

Cette rencontre avait pour but d'entendre les prétentions de l'arpenteur M. Hains et de recevoir le plan qu'il a réalisé concernant une section du Chemin Giroux.

Suite à ce rendez-vous, il fut entendu que M. Hains devait transmettre à l'avocate Me Odette Gagné, les documents appuyant ses prétentions. Certains documents ont été acheminés à Me Gagné, cependant, il semble que des carnets de notes auraient dû aussi être transmis. Me Gagné a adressé une lettre de rappel à l'arpenteur Hains, le 30 décembre dernier, lui demandant de lui envoyer les documents manquants, s'il y a lieu.

2016-01-16 Mandat à Me Odette Gagné, signature au consentement Ferme Rémavie : Mise en demeure de bornage

Attendu la procédure de mise en demeure de borner entreprise par la Municipalité et Ferme Rémavie, concernant une section du Chemin Giroux;

Attendu que cette procédure, signifiée à Ferme Rémavie, le 20 novembre dernier, a été suspendue puisqu'une rencontre a été sollicitée par Ferme Rémavie avec nos arpenteurs-géomètres respectifs;

Attendu que lors de cette rencontre, tenue le 15 décembre 2015, il fut convenu que l'arpenteur-géomètre de Ferme Rémavie, M. Pierre Hains, devait transmettre à notre avocate les documents appuyant ses prétentions;

Attendu que certains documents ont été acheminés à l'avocate, mais que certains sont manquants et qu'un rappel a été fait, à M. Pierre Hains, le 30 décembre dernier par l'avocate Me Gagné;

Attendu qu'à la lecture des documents reçus de M. Pierre Hains, l'arpenteur-géomètre de la Municipalité, M. Éric Bujold, nous indique que ces documents ne changent en rien son opinion sur la position de la limite cantonale;

Attendu que la prochaine étape des procédures est de demander un consentement au bornage;

En conséquence, il est proposé par M. Gilles Deshaies
Appuyé par M. Gaétan Lapointe

Et résolu unanimement, qu'à défaut d'obtenir, d'ici le 20 janvier prochain, tous les documents que l'arpenteur Hains s'était engagé de fournir lors de la rencontre du 15 décembre 2015, les élus mandatent Me Odette Gagné, à demander à Ferme Rémavie de consentir au bornage aux conditions proposées dans la procédure signifiée le 20 novembre dernier.

La conseillère Mme Manon Roy n'a ni voté, ni participé aux délibérations concernant ce dossier.

Adoptée.

2016-01-17 Résolution: Acceptation des comptes au 31 décembre 2015

Il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par M. Gilles Deshaies

Et résolu unanimement de confirmer et accepter le dépôt de la liste des comptes payés entre le 8 et le 31 décembre 2015, laquelle s'élève à 42 178,59 \$.

Adoptée.

Josée Vachon, sec.trés, dir gén. Je certifie que la Municipalité de Ste-Praxède dispose des crédits nécessaires pour payer les comptes déposés.

2016-01-18 Résolution : Paiement des comptes au 11 janvier 2016

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe

Appuyé par Mme Manon Roy

Et résolu unanimement de confirmer et accepter le dépôt de la liste des comptes payés du 1^{er} au 11 janvier 2016, laquelle s'élève à 13 413,76 \$.

Adoptée.

Josée Vachon, sec.trés, dir gén. Je certifie que la Municipalité de Ste-Praxède dispose des crédits nécessaires pour payer les comptes déposés.

Questions des élus et employés

Questions des personnes présentes

2016-01-19 Résolution: Levée de la séance

Il est proposé par

Appuyé par

Et résolu unanimement de lever cette séance régulière à 19H55.

Adoptée.

M. Paul Audet
Pro-maire
Président d'assemblée

Mme Josée Vachon
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Je, Paul Audet, pro-maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.